



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1



Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALCANEX
1. 1. 1. Contient:
- hydroxyde de potassium; potasse caustique
 - isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
 - 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: NETTOYANT CONCENTRE ALCALIN
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Groupe T.L.M.
route Montluçon, 20
F- 03410 PREMILHAT
France
Tél: +33 (0)4 70.51.52.97
Télécopie: +33 (0)4 70.51.57.21
Courriel: contact@groupe-tlm.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
1. 5. N° code du produit: 0180

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Corrosion cutanée - Catégorie 1 - H314
Lésions et irritations oculaires - Catégorie 1 - H318
Toxicité aiguë - Catégorie 5 - Oral(e) - H303
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Danger -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H303(*) Peut être nocif en cas d'ingestion
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
2. 2. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Stockage:	P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 6. Elimination:	P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
2. 3. Dangers principaux:	P405 Garder sous clef.
2. 4. Autres dangers:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
	Provoque de graves brûlures.
	données non disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- hydroxyde de potassium; potasse caustique
- N° Id: 019-002-00-8 - N° CE: 215-181-3 - N° CAS: 1310-58-3
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314
- (Skin Corr. 1A; H314: C >= 5% - Skin Corr. 1B; H314; 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319; 0,5% <= C < 2%)
- Divers :
VME mg/m³ = 2
 - isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine
- N° Id: 603-071-00-1 - N° CE: 203-868-0 - N° CAS: 111-42-2
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Lés. oc. 1 - H318
- Divers :
VME ppm = 3 - VME mg/m³ = 13

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur
4. 2. 4. Ingestion:	Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés: mousse, poudre dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et l'activité du produit.
La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique. Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): éloigner les fûts

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Petit déversement accidentel: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Grand déversement accidentel: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau. Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Entposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	acides, hydrocarbures, métaux (aluminium, cuivre, zinc, métaux légers et alcalins, alliages de cuivre...), beaucoup de matières organiques.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Acier inoxydable, acier protégé d'un revêtement, verre.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Non disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• hydroxyde de potassium; potasse caustique : VME mg/m ³ = 2 • 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine : VME ppm = 3 - VME mg/m ³ = 13
	Non disponible
8. 1. 2. Indice biologique:	Données non disponibles.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	Protéger contre les éclaboussures en versant.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
8. 2. 2. Protection des mains:	Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Vêtement de protection léger. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition:21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 2. 5. Protection individuelle:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-oeil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: Liquide
9. 1. 2. Couleur: Jaune clair
9. 1. 3. Odeur: Citron
9. 1. 4. PH: 13
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.020 kg/m³ (20°C)
9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Complètement soluble: alcools
Pratiquement insoluble: éthers

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Réaction exothermique avec les acides forts
10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale
10. 5. Matières incompatibles: Incompatibles avec: acides, alcools, hydrocarbures, métaux alcalino-terreux, métaux légers et alcalins (aluminium, zinc, cuivre)..
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|----------------------------------|---|
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Irritation sévère de la peau, brûlure, rougeur, dermatite, nécrose des tissus. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Irritation sévère des yeux, corrosion aigüe des yeux, cécité. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieurs, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être dangereux pour l'environnement.
Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.
A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Données non disponibles. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Données non disponibles. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponibles. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne pas rejeter les déchets résiduels du produit dans les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3266 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. - CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (HYDROXYDE DE POTASSIUM) |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 8 |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCANEX

Version:1

Date de la première édition: 21/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C5 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 5. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	données non disponibles
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	données non disponibles
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	données non disponibles

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	données non disponibles
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	données non disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H315 Provoque une irritation cutanée.
16. 2. Historique:	
16. 2. 1. Date de la première édition:	21/05/2015
16. 2. 2. Version:	1
16. 3. Réalisé par:	Sds